



REFERENCE DE LA
<b>PROCEDURE</b>

DATE DE CREATION

Version

Note DG N° 004 /2023

21/11/2023

01

## **Note DG**

## Suivi d'élaboration des textes de la Banque

Diffusion Générale

Date d'entrée en vigueur : 21/11/2023

Algerian Union Bank, SA au Capital Social de 1 850 000 000 MRU Siège social : Lot n°80 de l'Ilot HMS - BP N°8581, Tevragh Zeina, Nouakchott, Mauritanie RC N° 3909 / 119863, Agrément N° 16 NIF : 01323633







REFERENCE DE LA PROCEDURE	DATE DE CREATION	Version	
Note DG N° 004 /2023	21/11/2023	01	

Dans le but d'être en conformité avec la réglementation en vigueur, en matière d'élaboration des textes de la Banque, dans les meilleurs délais, la Banque a décidé d'introduire l'état reprenant l'ensemble des textes (procédure, Charte, Manuel de Fonction, ...etc.), dans l'outil de collaboration et pilotage ASANA, adossé aux délais prévus par la Direction Générale de restitution de projet de texte selon la criticité du texte en question.

De ce fait, il est important de respecter les délais de restitution des textes pour la mise en place des procédures de la Banque.

Je compte sur votre attention particulière pour une application stricte et permanente de la présente note.

